



Commune de Manonville

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03/02/2017**

Présents : GUENSER Michel, DOHR Hervé, BERNARD Claude, BERRAUD Alexandre, WODLING Nadine, GERWIG Christelle, SCHARPF Raymond, LEMOY Odile, LECOMTE Nicolas, THIERY Patrick et WILLAUME Franck

DECISIONS DU CONSEIL

- Vote à l'unanimité la reconduction de la **CLECT** (commission locale d'évaluation des charges transférées) suite à la compétence « des gens du voyage » de la Communauté de Communes Terres Toulaises.
- Ajoutera au budget primitif 2017 les crédits nécessaires au remplacement de la chaudière pour un montant de 4203 €.
- Accepte à l'unanimité le contrat VILLASSUR 3 proposé par la compagnie d'assurances GROUPAMA.
- Décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain concernant l'achat de la parcelle 48, rue St Laurent, cadastrée E 122.
- Décide de verser aux associations les subventions suivantes :
Familles rurales (centre aéré) : 3 € par jour et par enfant
La Manonvilloise : 200 €
A.D.A.P.A : 150 €
A .D.M.R : 150 €
Centre Brancion : 150 €
Concours du prix de la résistance et de la déportation : 20 €
- Suite à la dissolution du CCAS, le conseil décide de créer une commission action sociale jeunesse et animation composée d'Odile LEMOY, Alexandre BERRAUD, Michel GUENSER, Franck WILLAUME.

INFORMATIONS

- Une pile de bois de chauffage d'environ 6 stères, derrière l'abri bus sur la place de Lorraine, est à vendre. Les personnes intéressées doivent faire une offre et l'adresser à la mairie avant le vendredi 3 mars 2017 à 19h00.
- Les jeunes de 16 ans, ou ceux qui atteindront cet âge au cours du 1^{er} trimestre 2017 doivent se faire recenser en mairie.

Manonville le 13 février 2017
Le maire,
Patrick THIERY